

Paris, le 25 août 2021

Pour une rentrée scolaire sereine : l'exigence de la clarté

L'Association des Petites Villes de France (APVF) que préside Christophe Bouillon, maire de Barentin, se félicite de la concertation initiée depuis mai par le ministre de l'Éducation avec les associations d'élus. Elle nous a permis de préparer dans de bonnes conditions, la rentrée 2021 malgré le COVID. Cette concertation est une demande de longue date des Maires des Petites Villes, l'éducation étant une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

A ce titre, le protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022, publié le 28 juillet a le mérite de tenir compte des remontées des élus locaux et offre la possibilité de s'adapter à l'évolution de la pandémie selon le contexte local et le niveau d'alerte atteint.

Toutefois, le choix du niveau d'alerte 2 pour la France métropolitaine interpelle les Maires des Petites Villes : la gravité de la situation sanitaire, les retours de vacances et la circulation du variant Delta font craindre une rapide dégradation de la situation, les élèves de moins de 12 ans n'étant pas vaccinés.

L'APVF demande que l'application du protocole concerne également les différents temps de l'école : scolaire et périscolaire afin d'éviter toute confusion ou ambiguïté.

L'APVF alerte le gouvernement sur la crise sanitaire que subissent les Antilles, la Guyane et la Polynésie. Les populations des Petites Villes d'Outre-Mer sont confrontées à une situation dramatique qui exige des réponses ciblées et exceptionnelles.

Concernant les modalités d'organisation pratiques de la rentrée des classes, l'APVF prend acte des propos du ministre de l'Éducation sur la non-obligation du pass sanitaire, pour les élèves, enseignants et parents, mais également pour les personnels des collectivités.

L'APVF demande l'organisation massive de campagne de tests dès la rentrée en direction du primaire. Les jeunes de moins de 12 ans non vaccinés sont fortement concernés par la circulation d'un variant Delta très contagieux. Ces campagnes, pour réussir, exigent d'être menées massivement et le plus rapidement possible au premier cas de COVID signalé dans une école.

Concernant la ventilation des locaux, l'APVF rappelle les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) qui en fait un point fort du protocole sanitaire. L'utilisation de capteurs mesurant la concentration en dioxyde de carbone par les équipes éducatives et territoriales peuvent contribuer utilement à une meilleure aération. Des solutions mobiles, permettant de mutualiser ces équipements existent. L'APVF alerte sur le coût engendré par leur éventuelle généralisation à toutes les classes vu le contexte budgétaire très contraint de beaucoup de Petites Villes. Une aide financière de l'État deviendrait alors incontournable afin de garantir une équité sanitaire à tous les territoires de la République.

Association des petites villes de France

« Porter la voix des maires des petites villes »

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.



Enfin, en cas de contamination dans une classe, la règle pour l'école primaire est connue : fermeture de toute la classe pour sept jours. L'APVF souligne que les communes ne seront pas toutes en capacité, de proposer des solutions d'accueil aux familles n'ayant pas de solution de garde, pour le moment cantonnées aux seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise.

Après plus de 20 mois de crise sanitaire, l'accueil de nos élèves sur les différents temps de l'école qu'ils concernent le domaine scolaire et périscolaire exige le renforcement de la coopération entre les services de l'Etat et nos communes. Les Petites Villes y sont prêtes.

Contacts Presse

André ROBERT, Délégué général - 06 80 84 27 53 - arobert@apvf.asso.fr

Elias MAAOUIA, Conseiller – 06 11 70 71 61 – emaaouia@apvf.asso.fr